

## Ce PV comporte deux sections :

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ÉCLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

**Réunion : 05 novembre 2024 au siège de la LFNA à PUYSMOYEN (16)**

**Présents** : MM. Philippe BARRIERE (Président) – Max ROULON – François DUPUY – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Vincent GUICHARD – Philippe VERGNAUD – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – Jacques DUMAS (remplace Mme DELLANES 24) – Jean-Claude BASIRICO.

**Absents** : M. Philippe LACOMBE – Mme Mathilde DELANNES.

**Référente Administrative** : Anne-Laure CHAPELLE

**INFO** : Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

### **A tous les Districts de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :**

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée "zone de sécurité" d'une largeur de 2,50 m en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (**article 3.3 des RGTIS**)

La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classements quinquennaux et/ou décennaux.

Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

**Tout Dossier qui arrivera directement à la LFNA, sans passer par la CDTIS concernée, sera retourné à cette dernière mais avec un courrier à l'expéditeur pour rappel du bon fonctionnement de la procédure à suivre.**

**RAPPEL IMPORTANT : La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile Pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause.**

### **NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS AVEZ A VOTRE DISPOSITION :**



#### **Référent Terrain Synthétique et Eclairage**

**Vincent GUICHARD (33)**

Mail : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr)

Portable : 06 13 70 69 16



#### **Référent Eclairage**

**Jean-Jacques PETIT (79)**

Mail : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr)

Portable : 06 08 80 72 31

#### **Glossaire :**

**CFTIS** : Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**CRTIS** : Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**CDTIS** : Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**AOP** : Arrêté d'Ouverture au Public / **PV CDS** : Procès-Verbal de la Commission de Sécurité

Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus »

**La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°1 du 03/09/2024.**

## SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

### DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

#### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 2.1. Classements initiaux

##### CHASSENEUIL SUR BONNIEURE – STADE ANDRE ROCHEREAU 3 – NNI 160850103

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 8 en date du 28/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/10/2024.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot à 8 Jusqu'au 05/11/2034**

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### 2.3. Changements de niveau de classement

##### NERSILLAC – STADE DES LOGES – NNI 162430101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 24/10/2024, ainsi que des documents transmis :

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2034**

##### REPERSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 162770101

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 09/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 24/10/2024, ainsi que des documents transmis :

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2034**

##### 2.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### MASSIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 161120101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 21/08/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

##### FOUSSIGNAC – STADE MUNICIPAL – NNI 161450101

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 NOVEMBRE 2024 – PV N° 03

PAGE 3/31

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 24/10/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **VAUX-ROUILLAC – STADE MUNICIPAL – NNI 163950101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 24/10/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

**4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique**

**4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage**

**4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel**

**4.4 Réfection Bloc vestiaires**

## **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

**5.1. Classements initiaux**

**5.2. Confirmations de niveau de classement**

**5.3. Changements de niveau de classement**

**5.4 Demande d'Avis Préalable**

## **6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.**

## **7. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17**

Classements des Terrains et Installations Sportives

## **1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX**

**1.1. Classements initiaux**

**1.2. Confirmations de niveau de classement**

**1.3. Changements de niveau de classement**

**1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)**

## **2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

**2.1. Classements initiaux**

### **CABARIOT – STADE LUCIEN BRANGER 2 – NNI 170750102**

Cette installation était retirée du classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 8 en date du 03/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/10/2024.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot 8 jusqu'au 05/11/2034.**

### **ST MARTIN DE RE – TERRAIN FOOT5 PALISSADES M. GAILLARD – NNI 173695501**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Foot 5 Palissades en date du 03/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/09/2024

- Rapport de visite du 03/09/2024 effectué par M DUPUY membre CDTIS 17.

- AAC du 03/09/2024 (non chiffrée).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Foot 5 Palissades jusqu'au 05/11/2034.**

#### **MEURSAC – SALLE JM DURANDET 2 – NNI 172320102**

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN ainsi que des documents transmis

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 17/10/2024.

- Rapport de visite du 14/10/2024 effectué par M DUPUY membre CDTIS 17.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 jusqu'au 05/11/2034.**

2.2. Confirmations de niveau de classement

2.3. Changements de niveau de classement

### **3. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **MONTENDRE – STADE DE LA TAULETTE – NNI 172400201**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 14/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 30/09/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.4 Réfection Bloc vestiaires

### **5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

5.1. Classements initiaux

#### **AIGREFEUILLE D'AUNIS – GYMNASE A. DULIN – NNI 170039901**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 03/10/2024 ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/05/2024

- Rapport de visite du 03/10/2024 effectué par M. François DUPUY, membre C.D.T.I.S. 86

- PV de la Commission de Sécurité du 20/02/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 05/11/2034.**

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

### **6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.**

### **7. AFFAIRES DIVERSES**

## DISTRICT DE LA CORREZE – 19

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 2.1. Classements initiaux

##### **SAINT HILAIRE PEYROUX – STADE FOOT 5 PALISSADES DE BEL AIR – NNI 192115501**

Cette installation n'était pas classée.

Date de mise en service : 16/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN en date du 02/05/2024 (à la suite de l'Avis Préalable du 15/11/2022), ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 02/05/2024 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre C.R.T.I.S.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 16/05/2034 (date de mise en service).**

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### 2.3. Changements de niveau de classement

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

#### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA CREUSE – 23

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### **AUBUSSON – STADE PAKOMOFF HONNEUR – NNI 230080101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 29/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/08/2024 effectué par M. Thierry ECOBICHON, Pdt C.D.T.I.S.23

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034.**

##### **AUBUSSON – STADE PAKOMOFF 2 – NNI 230080102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 26/08/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 26/08/2024 effectué par M. Thierry ECOBICHON, Pdt C.D.T.I.S.23

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034.**

#### 2.3. Changements de niveau de classement

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

#### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### ST CREPIN ET CARLUCET – STADE PEYNEYRAL – NNI 243920101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/10/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

#### 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

##### 5.1. Classements initiaux

##### PERIGUEUX – SALLE OMNISPORTS DU TOULON – NNI 243229901

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 16/09/2024.
- Rapport de visite du 12/09/2024 effectué par MM. DUMAS et DI PIERRO, membre C.D.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeu et des vestiaires
- PV de la Commission de sécurité du 11/05/2024
- AOP du 11/05/2022 (1321 personnes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/11/2034.**

- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

#### 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

#### 7. AFFAIRES DIVERSES

##### DAGLAN – STADE MUNICIPAL JEAN CLAUDE FOUCOEUR – NNI 241500101

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 03/09/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- AOP du 10/10/2024 (300 personnes en pourtour).

**La C.R.T.I.S. prend note et valide l'AOP.**

## DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### **LA BREDE - STADE ANDRÉ MABILLE 1 - NNI 332130101 (CFTIS DU 24/10/2024)**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/09/2024.

La C.F.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 PN ainsi que du document transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2024 effectué par M. Philippe BARRIÈRE, membre C.F.T.I.S.

**Elle constate les non-conformités mineures suivantes :**

**- La protection de l'aire de jeu est interrompue au niveau des bancs de touche. La commission demande que soit mise en place une protection de l'aire de jeu (main courante) continue derrière les abris de touche et recommande qu'elle soit positionnée à 1 m derrière ces abris (Art 3.9.5)**

**- Les regards des arroseurs ne sont pas recouverts de gazon synthétique (Art. 3.10.2)**

Rappel de l'art.3.2.6.1 du Règlement / Exigences relatives aux pelouses naturelles : la hauteur du gazon du terrain en pelouse est maintenue pour les compétitions dans des fourchettes de hauteurs pour le niveau T3 de 20 à 35 mm.

La commission précise qu'un PV d'essais de conformité des exigences de performance sportive, de sécurité et de durabilité de la pelouse naturelle (art. 3.2.6. du Règlement des Terrains & Installations Sportives) sera exigé pour la confirmation de classement quinquennal.

La réalisation d'essais sans attendre ce terme quinquennal permettra de diagnostiquer utilement les exigences non satisfaites et d'établir un plan de maintenance pour les corriger.

**Au regard de l'élément transmis et dans l'attente de la levée des non-conformités citées (photos à fournir), la C.F.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau T3 PN jusqu'au 24/05/2025.**

##### 1.3. Changements de niveau de classement

##### 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

##### 2.1. Classements initiaux

#### **LA BREDE – STADE MABILLE 5 – NNI 332130105**

Cette installation était retirée du classement jusqu'au 04/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT à 8 en date du 07/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 07/10/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 05/11/2034.**

#### **LA BREDE – STADE MABILLE 4 – NNI 332130104**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT à 8 en date du 07/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 07/10/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 05/11/2034.**

## 2.2. Confirmations de niveau de classement

### LA BREDE – STADE MABILLE 3 – NNI 332130103

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 27/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/10/2024, ainsi que des documents transmis :

Rapport de visite du 27/05/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 05/11/2034.**

## 2.3. Changements de niveau de classement

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 5.1. Classements initiaux

#### ST ESTEPHE – ESPACE GUY GUYONNAUD – NNI 333959901

Cette installation n'a pas été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 25/10/2024
- Rapport de visite du 24/10/2024 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre C.R.T.I.S.
- PV de La Commission de sécurité du 26/01/2021
- AOP du 26/01/2021 (1200 personnes en pourtour).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/11/2034.**

### 5.2. Confirmations de niveau de classement

### 5.3. Changements de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DES LANDES – 40

### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

#### 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

##### TARNOS – PLAINE DE JEUX DE LA BAYE 1 – NNI 403120301

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/10/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

##### TARNOS – PLAINE DE JEUX DE LA BAYE 2 – NNI 403120302

Cette installation était classée en Niveau T6 S jusqu'au 05/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 23/10/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

##### 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

##### 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage

##### ST VINCENT DE PAUL – STADE MUNICIPAL – NNI 402830101

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 19/06/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un drainage et arrosage et mis en place des équipements neufs pour un Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 20/09/2024
- Lettre de la Mairie du 20/09/2024
- Plan de situation de l'installation
- Dossier Projet et fiches techniques
- Plan de Masse
- Plan de drainage
- Plan de l'arrosage

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un drainage/arrosage pour un Niveau T5 PN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 PN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

##### 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

##### 4.4 Réfection Bloc vestiaires

##### ST MARTIN DE SEIGNANX – STADE DE BARRERE 1 – NNI 402730101

Cette installation est classée au Niveau T5 SYN jusqu'au 29/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif de réfection des vestiaires pour un Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 14/10/2024
- Lettre de la Mairie du 20/08/2024
- Plan de situation de l'installation
- Dossier Projet et fiches techniques
- Plan de Masse
- Plan coté des vestiaires : 4 vestiaires joueurs de 22m<sup>2</sup> et 1 vestiaire arbitre de 12m<sup>2</sup>.

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la réfection des vestiaires pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classement Initial
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

### 7. AFFAIRES DIVERSES

#### LABENNE – STADE ROBERT DICHARRY 2 (SYN) – NNI 401330102

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 23/08/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de visite du 24/10/2024 effectué par M. Philippe VERGNAUD

**Elle constate la non-conformité majeure suivante :**

- Pelouse synthétique détériorée qui est dangereuse pour les acteurs du jeu (art. 2.8 \*)

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité majeure citée, la CRTIS suspend le classement de cette installation.**

## DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

Classements des Terrains et Installations Sportives

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### MARCELLUS – STADE SERGE ROUSSET – NNI 471560101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 23/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de confirmation de classement signée par le propriétaire en date du 16/09/2024.
- Rapport de visite du 12/09/2024 de Mr Philippe LACOMBE CDTIS 47.
- AAC du 16/09/2024 (100 personnes en tribune et 199 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034.

### 2.3. Changements de niveau de classement

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changements de niveau de classement

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires
- 4.5 Installations FUTSAL

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux

### BAYONNE – SALLE SAINT BERNARD – NNI 641029901

Cette installation n'a pas été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 30/10/2024
- Rapport de visite du 30/10/2024 effectué par M. Alain MALABAT, membre C.D.T.I.S. 64

- **Fournir le PV de la Commission de Sécurité**

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/11/2034.**

**5.2. Confirmations de niveau de classement**

**5.3. Changements de niveau de classement**

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement
- 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement

**5.3. Changements de niveau de classement**

##### **MAZIERES EN GATINES – STADE MUNICIPAL – NNI 791720101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 04/04/2033.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 07/10/2024, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/07/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 02/10/2024 effectué par M. J. Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- AAC du 10/10/2024 (800 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034.**

##### **CERIZAY – STADE RAOUL GIRAUDEAU SYNTHETIQUE – NNI 790620102**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 21/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau FOOT à 8 en date du 08/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 11/10/2024 effectué par M. J. Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 05/11/2034.**

**2.3. Changements de niveau de classement**

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 5.1. Classements initiaux

#### **BESSINES – SALLE DU GROS BUISSON – NNI 790349901**

Cette installation n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement initial signée par le propriétaire en date du 30/09/2024
- Rapport de visite du 30/09/2024 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre C.R.T.I.S.
- Plan de l'aire de jeux
- Plan des vestiaires
- PV de la Commission de sécurité du 04/10/2022
- AOP du 04/10/2022 (417 personnes).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/11/2034.**

### 5.2. Confirmations de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA VIENNE – 86

### Classements des Terrains et Installations Sportives

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### **BUXEROLLES - COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 1 - NNI 860410101 (CFTIS DU 24/10/2024)**

Cette installation est classée en Niveau T2 PN jusqu'au 23/11/2024.

La C.F.T.I.S. reprend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T2 PN ainsi que des documents transmis :

- Photos des bancs joueurs de 7,5 m
- Tests in situ du 12/09/2024

**Au regard des éléments transmis, la C.F.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T2 PN jusqu'au 24/10/2029.**

### 1.3. Changements de niveau de classement

### 1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 2.1. Classements initiaux

#### **BUXEROLLES – COMPLEXE SPORTIF MICHEL AMAND 4 – NNI 860410104**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 04/06/2031.

Date de mise en service : 12/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 13/09/2024, à la suite d'un changement de revêtement en synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 12/09/2024 effectué par MM. Guy MALBRAND (CDTIS 86) et Patrice HERAULT membre CRTIS
- AAC du 29/11/2001 (300 personnes en pourtour)
- Tests in situ initiaux du 12/09/2024 : conformes (Labo Des Sols)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 12/09/2034.**

## 2.2. Confirmations de niveau de classement

### **BOURESSE – STADE ROGER DE CAMPAGNE – NNI 860340101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 23/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 03/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 30/09/2024 effectué par Monsieur Alain LAVERGNE, membre CDTIS 86
- AAC du 03/10/2024 (299 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2034.**

### **DISSAY– STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 3 – NNI 860950103**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau FOOT à 8 en date du 10/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 09/10/2024 (249 personnes en pourtour et 50 en tribunes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 05/11/2034.**

### **DISSAY– STADE JACQUES KARAGUITCHEFF 4 – NNI 860950104**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau FOOT à 8 en date du 10/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- AAC du 09/10/2024 (249 personnes en pourtour et 50 en tribunes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT à 8 jusqu'au 05/11/2034.**

## 2.3. Changements de niveau de classement

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

### **CHASSENEUIL DU POITOU – GYMNASSE S.P. 2 M.I. – NNI 860629901**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 16/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 27/09/2024 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

#### Classements des Terrains et Installations Sportives

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

1.4. Tests in situ de classement (gazon synthétique)

#### 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

2.1. Classements initiaux

##### PANAZOL – STADE FERNAND VALIERE – NNI 871140101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/03/2025.

Mise en service le : **23/09/2024**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T4 SYN en date du 18/10/2024, à la suite d'un Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 22/10/2024 par M. BARRIERE Philippe Pdt CRTIS.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 18/03/2025 date limite)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 23/03/2025 (Date de la mise en service).**

**Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).**

2.2. Confirmations de niveau de classement

##### ST GENGE – STADE MUNICIPAL – NNI 871430101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 02/07/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 14/10/2024, ainsi que des documents transmis :

- Rapport de visite du 14/10/2024 (levées des non-conformités) par M. DESAINTEJEAN Jacky membre CRTIS.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2034.**

##### LA MEYZE – STADE MUNICIPAL – NNI 870960101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 21/10/2024, des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 21/10/2024

**Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant la prochaine rencontre officielle) :**

**- Hauteur des buts non réglementaires (2.44m art. 3.9.1.2 \*).**

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'aire de jeu doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**  
Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 05/11/2034.

### 2.3. Changement de niveau

## 3. RETRAITS DE CLASSEMENT

## 4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

- 4.1 Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.2 Installations équipées d'un arrosage / drainage
- 4.3 Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.4 Réfection Bloc vestiaires

## 5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

## 6. PROCÈS-VERBAUX C.D.T.I.S.

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### CHATEAUNEUF LA FORET – STADE MUNICIPAL – NNI 870400101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/12/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents complémentaires transmis :

- Rapport de visite du 14/10/2024 (levées des non-conformités) par M. DESAINTEJEAN Jacky membre CRTIS.

- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 05/11/2034.

## SECTION CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES

### DISTRICT DE LA CHARENTE – 16

Classements des installations d'éclairages

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.2. Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### ANGOULEME – STADE LEONIDE LACROIX 1 – NNI 160150501

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la mairie en date 01/10/2024, indiquant son refus de renouvellement de classement de son éclairage.

**La CRTIS prend note et suspend le classement de l'éclairage de cette installation.**

### ANGOULEME – STADE LACROIX LANAUVE – NNI 160150701

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 25/03/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la mairie en date 01/10/2024, indiquant son refus de renouvellement de classement de son éclairage.

**La CRTIS prend note et suspend le classement de l'éclairage de cette installation.**

### MAGNAC SUR TOUVRE – STADE JACQUES COUDERC 1 – NNI 161990101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EEntraînement jusqu'au 12/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la mairie en date 01/10/2024, indiquant son refus de renouvellement de classement de son éclairage.

**La CRTIS prend note et suspend le classement de l'éclairage de cette installation.**

## DISTRICT DE LA CHARENTE-MARITIME – 17

### Classements des installations d'éclairages

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement niveau

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classements initiaux

### ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 173360101

L'éclairage de cette installation était classé niveau E6 jusqu'au 26/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/07/2023, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/08/2024

- Type de sources : LED
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 275 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,49 (**≥0,50 minimum pour un niveau E5**)
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,71
- Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 LED jusqu'au 05/11/2028.**

### ST GEORGES DES COTEAUX – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 173360102

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/09/2023, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 02/08/2024

- Type de sources : LED

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 NOVEMBRE 2024 – PV N° 03

PAGE 19/31

- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 192 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,41 ( $\geq 0,50$  minimum pour un niveau E5)
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,61
- Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 LED jusqu'au 05/11/2028.**

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### THENAC – STADE MUNICIPAL1 – NNI 174440101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 17/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 LED à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 05/09/2023, ainsi que des documents transmis :

– Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/10/2024

- Type de sources : LED
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 152 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,48
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,73
- Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau E6 LED jusqu'au 05/11/2028.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

#### ST GENIS DE SAINTONGE – STADE DE LA CANDELLERIE 2 – NNI 173310102

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/07/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (nouvelle étude d'éclairage) et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/07/2024.

– PV de délibération du Conseil Municipal du 30/09/2024

– Etude d'éclairage en date du 16/01/2023 :

- Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (3 x BVP 528 (1300 W) et 1 x BVP 518 (827 W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de réflexion : 0,20
- Glare Rating : 47,2
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,52
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,67

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

#### TONNAY CHARENTE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 174490101

L'éclairage de cette installation était classé jusqu'au 24/06/2023.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 25/10/2024 pour un classement de confirmation de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/10/2024.

– Etude d'éclairage en date du 31/05/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 66 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 20,00m Ligne de Touche ; 15,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 26 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (BVP528 OUT 35 (1500 W)
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de réflexion : 0,20
- Glare Rating : 45,6
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 176 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,62
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,80

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## DISTRICT DE LA CORREZE – 19

Classements des installations d'éclairages

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA CREUSE – 23

Classements des installations d'éclairages

### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### **BOUSSAC – STADE DE LA JANTE 1 – NNI 230310101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 23/08/2024.

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 NOVEMBRE 2024 – PV N° 03

PAGE 21/31

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/09/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.47
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.**

### **LA SOUTERRAINE – STADE PAUL SAUVAGE 1 – NNI 231760101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 31/08/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/10/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 215
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.**

### **LA SOUTERRAINE – STADE PAUL SAUVAGE 2 – NNI 231760102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 05/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/10/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 106
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.22
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.46

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2026.**

### **LA SOUTERRAINE – STADE LA PISCINE 1 – NNI 231760201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 21/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du ...
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

#### **GUERET – STADE LEO LAGRANGE 4 SYN - NNI 230960104**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 12/09/2024.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 17/09/2024 pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 25/10/2024.
- Etude d'éclairage en date du 16/10/2023 :
  - Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
  - Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (Asymétrique)
  - Implantation Asymétrique : 7,50m min et 8,50m maxi Ligne de Touche ; 16,70m mini et 17,50m maxi Ligne de But
  - Hauteur minimum de feu : 22 m
  - Nombre total de projecteurs : 16 projecteurs (3 x AAA-LUX WS2507 (1700 W) et 1 x AAA-LUX WS2707 (1700 W))
  - Température de couleur (kelvin) : 5700 K
  - Facteur de réflexion : 0,20
  - Glare Rating : 44
  - Facteur de maintenance : 1
  - Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 273 LUX
  - U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,73
  - U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DE LA DORDOGNE – 24 Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### PERIGUEUX – SALLE OMNISPORTS DU TOULON– NNI 243229901

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau EFutsal 4 en date du 16/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2024
  - Hauteur de feu : 7,00m
  - Type de sources : Tube Fluorescent
  - Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 319 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.51

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal 4 jusqu'au 05/11/2028.**

##### CENDRIEUX – STADE YVES CHANAUD – NNI 240920101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/02/2024 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 05/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028**

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### **BERGERAC – STADE DE CAMPREAL – NNI 240370101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 23/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2024

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 417 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.71
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/11/2025.**

#### **RIBERAC – STADE JEAN PIERRE ESCALETES 2 – NNI 243520102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 23/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/10/2024

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 156 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.**

#### **PETIT BERSAC – STADE MUNICIPAL – NNI 243230101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/11/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2024

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 198 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.60

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA GIRONDE – 33

### Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 1.1. Classements initiaux

##### **STE HELENE – STADE CLAUDE DUPIS 2 – NNI 334170102**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/09/2024
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 177 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.45
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

##### **LANGON – PARC DES SPORTS DURROS – NNI 332270201**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 11/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 24/10/2024
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 187 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

##### **LESPARRE MEDOC – PARC DES SPORTS 1 – NNI 332400101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 10/09/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/10/2024
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 280 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.51
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.77

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2028.**

##### **PAUILLAC – STADE CHRISTIAN FETIS – NNI 333140101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 14/06/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et des documents transmis :

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 NOVEMBRE 2024 – PV N° 03

PAGE 25/31

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 357 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2028.**

### **LIBOURNE – STADE JALOUSIE COLONEL FOURNIER – NNI 332430401**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 21/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2024
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 182 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.46
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

### **LIBOURNE – STADE JEAN ANTOINE MOUEIX 2 – NNI 332430102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 IM jusqu'au 21/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et des documents transmis :

- – La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 01/10/2024
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

### **VILLENAVE D'ORNON – PLAINE DE LA JUNCA TERRAIN N°3 SYN – NNI 335500103**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 IM jusqu'au 28/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, et à la suite d'un changement en LED, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 09/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 76 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2028.**

### **ARCACHON – STADE JEAN BROUSSE – NNI 330090101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 22/08/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/05/2024, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 29/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 481 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.67

## COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS REUNION DU 05 NOVEMBRE 2024 – PV N° 03

PAGE 26/31

- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.85
- Points bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 05/11/2026.**

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### LIBOURNE – STADE MOUEIX 1 – NNI 332430101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 28/09/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 10/09/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 722 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.50
  - **U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68 (≥ 0.70 minimum pour un niveau E4)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2026.**

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DES LANDES – 40

### Classements des installations d'éclairages

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classements initiaux

#### TARNOS – STADE ANDRE MAYE 2 – NNI 403120102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 15/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/10/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 184 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.44
  - **U2h (EhMin/EhMoy) : 0.59 (≥ 0.60 minimum pour un niveau E6)**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2028.**

#### SORE – STADE ALBERT DUPUY 1 – NNI 403070101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 03/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 171 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.56
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

#### **PONTONX SUR L'ADOUR – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 402300101**

Cette installation était classée niveau E6 jusqu'au 05/03/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 LED, à la suite d'un changement en LED, et des documents transmis

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 277 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.78

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 05/11/2028.**

#### **DAX – STADE ANDRE DARRIGADE 4 – NNI 400880104**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 140 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.40
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

#### **DAX – STADE ANDRE DARRIGADE 3 – NNI 400880103**

Cette installation était classée niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6, à la suite d'un changement en LED, et des documents transmis

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 190 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.49
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 05/11/2028.**

### **2.2. Confirmation de classement**

#### **DAX – STADE ANDRE DARRIGADE 2 – NNI 400880102**

Cette installation était classée niveau E6 jusqu'au 20/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 et des documents transmis

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2024

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 163 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.43
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DU LOT-ET-GARONNE – 47

#### Classements des installations d'éclairages

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

### 1.3. Changement de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classements initiaux

#### TONNEINS – STADE VALMY 2 – NNI 473100202

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/01/2024, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 30/08/2024

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 79 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.28
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.56

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2028.**

#### ST COLOMB DE LAUZUN – STADE POL XAVIER – NNI 472350101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/11/2023, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 13/09/2024

- Type de sources : **LED**
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **179 Lux**
- U1h (EhMin/EhMax) : **0.47**
- U2h (EhMin/EhMoy) : **0.66**

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2028.**

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DES PYRENEES-ATLANTIQUES – 64

Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changement de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Confirmations de niveau de classement
- 2.3. Changement de niveau de classement

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DES DEUX-SEVRES – 79

Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### MAZIERES EN GATINES – STADE MUNICIPAL – NNI 791720101

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 04/06/2024, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 07/10/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 176 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED jusqu'au 05/11/2028.**

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

##### 2.3. Changement de niveau de classement

#### 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

##### NIORT – STADE LES GARDOUX – NNI 791910701

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La commission prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 08/10/2024 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 08/10/2024.
- Etude d'éclairage en date du 25/09/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 18 m
- Nombre total de projecteurs : 12 projecteurs (2 x BVP518 (1000 W) et 1 BVP528 (1500 w))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare rating : 45,5
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 180 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,60
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 4. AFFAIRES DIVERSES

### DISTRICT DE LA VIENNE – 86 Classements des installations d'éclairages

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. Classements initiaux

##### 1.2. Confirmations de niveau de classement

#### 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

##### 2.1. Classements initiaux

##### 2.2. Confirmations de niveau de classement

#### LES TROIS MOUTIERS – STADE MONTCAILLAU – NNI 862740101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 10/02/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2024

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 134 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.42
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.**

#### ST BENOIT – STADE LES VARENNES – NNI 862140101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 09/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, à la suite d'un relamping, et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 04/10/2024

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 160 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.52
- U2h (EhMin/EhMoy) : 0.69

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 05/11/2026.**

## LA ROCHE POSAY – STADE LE BREUIL 1 – NNI 862070101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 27/04/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6, et des documents transmis :

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 22/10/2024
  - Type de sources : IM
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.37 ( $\geq 0.40$  minimum pour un niveau E6)
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.57

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 05/11/2026.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 3. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE – 87

### Classements des installations d'éclairages

## 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

### 1.1. Classements initiaux

### 1.2. Confirmations de niveau de classement

## 2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

### 2.1. Classements initiaux

### PANAZOL – STADE FERNAND VALIERE- NNI 871140101

Cette installation n'était pas classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/05/2024 et des documents transmis

- La demande de CLASSEMENT signée par le propriétaire de l'installation en date du 18/10/2024
  - Type de sources : LED
  - Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 303 Lux
  - U1h (EhMin/EhMax) : 0.59
  - U2h (EhMin/EhMoy) : 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF.

**La CRTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED jusqu'au 05/11/2028.**

### 2.2. Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. AFFAIRES DIVERSES

**Philippe BARRIERE,**  
Président

**Anne-Laure CHAPELLE,**  
Secrétaire de séance

***Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 03 décembre 2024***

***Date limite envoi dossiers : 26/11/2024***